

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 11 août 2015 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1	Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Réal Veilleux, siège #3	Madame Nathalie Bélanger, siège #4
M. Normand St-Pierre, siège #5	Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formants quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

Assemblée publique de consultation du règlement #15-434 modifiant le règlement #07-327 sur les permis et certificats

1

15-08-266 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
 - 2) Adoption de l'ordre du jour
 - 3) Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2015
 - 4) Dépôt de la liste de dépenses
 - 5) Adoption du règlement #15-434 modifiant le règlement #07-327 sur les permis et certificats
 - 6) Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III
 - 7) Demande à la MRC du Granit d'introduire le nom des propriétaires de chemins privés sur la matrice graphique
 - 8) Mandat à SPE Valeur assurable pour l'évaluation de bâtiments de la municipalité
 - 9) Embauche d'une préposée à la restauration et à l'entretien au Parc du Grand lac St-François
 - 10) Embauche d'une préposée au bar
 - 11) Octroi d'une aide financière à l'Office municipal d'habitation de Lambton
 - 12) Correspondance
 - 13) Varia
 - 14) Période de questions
 - 15) Fermeture de la séance
-

2

15-08-267 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3

15-08-268 Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2015

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Monsieur Réal Veilleux
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2015 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4

15-08-269 Dépôt de la liste de dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **129 833,32 \$** est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE les comptes à payer au montant de **173 079,35 \$** soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote

Adoptée à l'unanimité

15-08-270 Adoption du Règlement No 15-434 modifiant le règlement no 07-327 sur les permis et certificats

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 15-434 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 07-327 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-08-271 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire présenter un projet au Ministère de l'éducation, du loisir et du sport visant à procéder à la réfection du parc Amigo et à l'aménagement d'une aire de jeux d'eau sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce projet permettra d'offrir aux familles de Lambton une belle diversité de surfaces de jeux, de sécuriser les équipements et de favoriser les saines habitudes de vie au sein de la population;

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE la Municipalité de Lambton autorise la présentation du projet de Mise à niveau du parc de jeu Amigo et ajout de jeux d'eau au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lambton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Lambton désigne Monsieur Pierre Couture, directeur des loisirs et/ou madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-08-272 Demande à la MRC du Granit d'introduire le nom des propriétaires de chemins privés sur la matrice graphique

ATTENDU QUE plusieurs chemins situés sur le territoire de la Municipalité sont de nature privée;

ATTENDU QU'il serait facilitant pour l'administration municipale de connaître le nom des propriétaires de ces chemins lors de ses diverses interventions en matière d'urbanisme, de voirie et de sécurité publique;

ATTENDU QUE la Municipalité utilise quotidiennement la matrice graphique créée conjointement entre la MRC du Granit et Jean-Pierre Cadrin et identifiant les propriétaires de tous les lots du territoire, à l'exception des chemins privés;

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Normand St-Pierre

DE demander à la MRC du Granit d'étudier la possibilité d'intégrer les noms et coordonnées des propriétaires de chemins privés sur son territoire à même la matrice graphique.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-08-273 Mandat à SPE Valeur assurable pour l'évaluation des bâtiments de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a demandé des prix pour l'évaluation de ses bâtiments afin de s'assurer que ses couvertures d'assurance sont adéquates;

ATTENDU QUE trois offres ont été reçues :

Évaluateur	Prix soumis avant taxes
Roger Lessard, évaluateur agréé	15 300 \$
Evalú-Tech	9 700 \$
Spe Valeur assurable	5 480 \$

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois de reporter la décision
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Reportée à l'unanimité

15-08-274 *Embauche d'une préposée à la restauration et à l'entretien au Parc du Grand lac St-François*

CONSIDÉRANT que la municipalité désire embaucher une employée saisonnière pour un poste temporaire de préposée à la restauration et à l'entretien au Parc du Grand lac St-François afin de remplacer une employée qui a récemment démissionné de son poste;

CONSIDÉRANT que Mme Christine Veilleux a démontré son intérêt à œuvrer à ce poste pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'équipe administrative de la Municipalité recommande l'embauche de cette employée;

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

D'EMBAUCHER, Mme Christine Veilleux aux conditions de travail décrites au tableau en annexe;

IL EST ENTENDU qu'elle doit assumer les obligations prévues à sa description de tâches, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-08-275 *Embauche d'une préposée au bar*

M. Roch Lachance déclare son intérêt

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lambton a procédé l'année dernière à une série d'embauches par voie de résolution afin de se conformer aux demandes des vérificateurs financiers et d'officialiser le lien d'emploi entre la Municipalité et ses employés;

CONSIDÉRANT que Mme Diane Landry occupait, en 2014 et les années précédentes, un emploi à temps partiel à titre de préposée au bar mais que ce lien ne s'est pas confirmé par voie de résolution l'année dernière, entraînant ainsi une iniquité pour l'employée concernée;

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

D'EMBAUCHER Mme Diane Landry aux conditions de travail décrites au tableau en annexe pour le poste de préposée au bar à temps partiel;

IL EST ENTENDU qu'elle doit assumer les obligations prévues à sa description de tâches, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-08-276 Octroi d'une aide financière à l'Office municipal d'habitation de Lambton

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Lambton (OMH) a pour projet de réaménager l'entrée du bâtiment et d'y installer un monte-charge afin d'assurer une circulation plus sécuritaire pour ses usagers et préposés;

CONSIDÉRANT que l'OMH a obtenu le soutien financier de différents partenaires pour la réalisation de ce projet, dont notamment 97 500 \$ de la Société d'habitation du Québec, 7 000 \$ du député Ghislain Bolduc, 3 500 \$ du Ministère des affaires municipales, 3 500 \$ du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport via le fonds de soutien à l'action bénévole, 8 000 \$ de la Caisse populaire du Granit, 32 500 \$ du gouvernement fédéral et 25 000 \$ de la Municipalité de Lambton.

CONSIDÉRANT que malgré ces efforts soutenus, 20 000 \$ sont toujours nécessaires pour concrétiser le projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lambton considère ce projet comme étant prioritaire, celui-ci assurant une sécurité accrue des personnes âgées résidant à l'OMH et permettant de prolonger le séjour des résidents ayant certaines difficultés motrices sur le territoire de la Municipalité de Lambton.

Il est proposé par : Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'ACCORDER un financement supplémentaire de 20 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Lambton pour son projet d'installation de monte-charge et de réaménagement de l'entrée. Attendu que cette aide sera prélevée à même le surplus accumulé de la Municipalité et décaissée à la réception des copies des factures suite à la réalisation des travaux. L'aide financière versée ne pourra dépasser 20 000 \$. Toutefois, advenant que les coûts des travaux soient inférieurs aux prévisions budgétaires de l'organisme, la somme versée par la Municipalité de Lambton sera ajustée en conséquence; la réception des copies des factures des travaux faisant foi du coût réel de ceux-ci.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-08-277 Correspondance

- Le courrier reçu durant le mois de juillet 2015 a été remis aux Élus.

15-08-278 Varia

- Félicitations et merci aux bénévoles ayant participé à Songes d'été en musique et à Patrimoine'Art pour leur implication dans cet événement.
- Vous êtes invités au spectacle de Sous le soleil... sous les étoiles demain soir au Parc du Grand lac St-François.

15-08-279 Période de questions

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal

15-08-280 Fermeture de la séance

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la séance soit levée, il est 20 h 53.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière